

Colmar, le 23 mars 2020

Covid-19 : les nouvelles mesures mises en place par la municipalité et rappel

1. Aides aux entreprises

- **Taxe locale sur la publicitaire extérieure (TLPE)**
Pour la durée du confinement, la décision a été prise d'exonérer les sociétés privées d'activité
- **Fonds territorial**
Suite à la conférence économique de vendredi dernier présidée par la Préfète de Région, avec le Président de Région, Colmar Agglomération donne son accord de principe à la participation à un fonds territorialisé regroupant la Région, le Département et Colmar Agglomération. Cette mise de fonds de Colmar Agglomération sera dédiée aux entreprises de son périmètre sous forme d'avances remboursables. Les modalités seront précisées ultérieurement.

2. Aide aux personnels soignants

- A l'instar de la Région Grand Est, Colmar Agglomération et la Trace proposent la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des personnels soignants.

3. Rappel

La Ville de Colmar et l'agglomération rappellent les règles de confinement pour les familles. Ainsi, aucun nettoyage n'est effectué sur les aires de jeux.

Gilbert Meyer
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération